

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE**

**OFFICE NATIONAL DES MINES**



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 07/2022**

**ACQUISITION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROGICIEL DE GESTION INTEGRE**

L'Office National des Mines lance un appel d'offres (par voie Tuneps) pour l'acquisition d'un progiciel de gestion intégré

Les soumissionnaires sont appelés à s'inscrire à la procédure des achats en ligne pour pouvoir participer au présent appel d'offres (référence 20230701059) ils peuvent télécharger le cahier des charges du site suivant : [www.tuneps.tn](http://www.tuneps.tn)

L'envoi des documents administratifs, ainsi que les offres techniques et financières se fait obligatoirement à travers le système des achats publics en ligne (Tuneps).

En cas de dépassement de la capacité (20Mo) permise par Tuneps, il est possible d'envoyer une partie de l'offre hors ligne à l'exception de tous les documents constitutifs de l'offre financière et ceux relatifs aux critères d'évaluation technique et financière.

Cette partie de l'offre (Hors ligne) doit être envoyée, au nom de Monsieur le Directeur Général de l'Office National des Mines, par voie postale sous plis recommandé ou par rapide-poste ou déposée directement contre récépissé au bureau d'ordre de l'Office National des Mines à l'adresse suivante : 24 Rue de l'Energie Charguia I - 2035 Tunis-Carthage.

L'enveloppe extérieure doit porter l'objet de l'appel d'offres et la mention :

**« Ne pas ouvrir - Appel d'Offres N° 07/2022 »**

**« ACQUISITION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROGICIEL DE GESTION INTEGRE »**

Le dernier délai de réception des offres est fixé pour le 28/08/2023 à 09 heures, toute offre parvenue après ce délai sera rejetée.

Le cautionnement provisoire, d'un montant de Mille Cinq Cent Dinars (**1500 DT**) est valable 120 jours à partir de la date limite de réception des offres.

La séance d'ouverture des plis est publique et aura lieu le même jour soit le 28/08/2023 à 10 heures au siège de l'Office National des Mines, les fournisseurs ou leurs délégués peuvent assister à cette séance sur présentation de procuration et de la CIN.